



PAS DE VOTE, PAS DE PAROLE.

Pour plus d'informations, consultez le site lambeth.gov.uk/vote

La répartition électorale annuelle est en train de changer !

Le responsable des inscriptions électorales de Lambeth doit procéder chaque année à une enquête auprès de tous les ménages de l'arrondissement pour vérifier que les données relatives aux électeurs sont correctes. Cette année, la procédure électorale change.

Nous contacterons toutes les propriétés résidentielles de Lambeth à partir de la fin juillet.

Dois-je répondre à la démarche ?

De nouvelles règles de prospection nous permettent de vérifier les données des électeurs par rapport à d'autres dossiers. Cela signifie que certains ménages n'auront pas à répondre à la notification.

Vous devez y répondre si :

- une information est incorrecte sur le formulaire, ou s'il y a des

personnes habilitées à s'inscrire pour voter au sein de votre foyer qui ne figurent pas sur le formulaire

OU

- La notification que vous recevez indique que vous devez répondre

Comment puis-je répondre ?

La manière la plus rapide et la plus simple de répondre est de le faire en ligne sur le site householdresponse.com/lambeth

Vous devrez saisir le code de sécurité en deux parties qui est également imprimé sur le formulaire.

Tout le monde dans le ménage peut répondre. Si vous ne fournissez pas les informations demandées, il se peut que nous devions effectuer une visite personnelle à votre domicile pour confirmer les détails de l'électeur.

Veillez nous aider à gagner du temps et à économiser les fonds du conseil municipal en répondant au formulaire le plus rapidement possible.

Pourquoi est-il important d'être inscrit sur les listes électorales ?

- Vous ne pouvez voter lors de élections que si vous êtes inscrit.
- Le registre électorale est utilisé pour d'autres fonctions importantes, notamment par les agences d'évaluation du crédit pour vous aider à calculer votre cote de crédit.
- Si votre nom ne figure pas sur le registre, il se peut que vous ne puissiez pas obtenir de crédit, de crédit immobilier ou de contrat de téléphone portable.

Surveillez la notification de votre démarchage en juillet !